Le Sud-Ouest
Montréal

APPROBATIONS ET ENTRÉE EN VIGUEUR

RÉSOLUTION ADOPTÉE EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION, AUTORISANT LA CONSTRUCTION D'HABITATIONS ET COMMERCES SUR LA PROPRIÉTÉ DU 5524, RUE ST-PATRICK – COMPLEXE DOMPARK

AVIS PUBLIC est par les présentes donné aux personnes intéressées :

QUE le conseil de l'arrondissement du Sud-Ouest a adopté, lors de sa séance du 6 mars 2007, la résolution ci-dessus mentionnée.

QU'aucune demande valide de participation à un référendum n'a été reçue des personnes intéressées ayant le droit de signer une telle demande dans le délai de huit (8) jours suivant la publication de l'avis à cet effet.

QUE la résolution est disponible pour consultation au bureau Accès Montréal, situé au 815, rue Bel-Air, du lundi au vendredi de 9 h à 17 h.

QUE la résolution entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ à Montréal, ce 11 mars 2007.

Caroline Fisette, OMA
Secrétaire d'arrondissement

Informations : 872-3431